

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 42 (1913)
Heft: 4

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

obtiennent de bonnes notes, le 45 % des notes moyennes et les notes de 12 recrues sont faibles. Combien de recrues y avait-il en tout ? Rép. 60 recrues.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Boys scouts suisses. — Le drapeau suisse du 10 juin nous annonce la constitution d'un corps suisse de Boys scouts. Le Comité central est présidé par le major William Borel, à Genève. Il a édité en une brochure les lois et règlements des Eclaireurs suisses. Les troupes d'Eclaireurs, y lit-on, « sont instituées dans le but de développer normalement et harmonieusement les facultés du jeune garçon. Elles forment son corps et son caractère, et le préparent à l'accomplissement de tous les devoirs ». Pour devenir Eclaireur, un jeune garçon doit avoir au moins onze ans et pouvoir présenter une autorisation écrite de ses parents. La promesse scout porte, en Angleterre, le nom de Dieu : « Je promets de remplir mon devoir envers Dieu et le roi. » Nous lisons dans les statuts suisses : « Je promets de remplir mon devoir envers la patrie. » Nous sommes de ceux qui regrettent cette « simplification ». Notre Constitution n'ignore pas Dieu, notre peuple non plus. Au reste, la « loi scout » suisse, la devise « Toujours prêts », le salut, le costume ne diffèrent point de la description que nous en avons donnée dans le numéro du *Bulletin* du 1^{er} janvier 1912. Pour devenir *Aspirant Eclaireur*, le jeune garçon doit satisfaire aux épreuves suivantes : 1. Réciter et expliquer la loi de l'Eclaireur ; saluer et expliquer le salut. 2. Expliquer l'origine du drapeau suisse. 3. Réciter toutes les strophes d'un chant populaire que désignera le Comité cantonal. 4. Soumettre un travail manuel élémentaire à l'approbation de l'instructeur. L'épreuve subie, la triple promesse faite, le Boy est reçu aspirant, ce qui lui donne droit à l'insigne et à l'uniforme. Il ne passera *Eclaireur* qu'après un stage d'un mois. Il devra satisfaire aux épreuves suivantes : 1. Reconnaître dix arbres usuels d'après la feuille ou la silhouette, et indiquer leurs caractéristiques. 2. Avoir économisé au moins un franc et l'avoir placé à la caisse d'épargne. 3. Après avoir vu pendant une minute 24 objets disparates, disposés sur un plateau, en faire une liste comprenant au moins 16 d'entre eux. 5. Parcourir 2 kilomètres en moins de 15 minutes. 5. Préparer un feu de bois en plein air et l'allumer en ne disposant que de deux allumettes ; sur ce feu préparer un petit repas. 6. Savoir lire une carte d'Etat-Major et se servir d'une boussole. On le voit, les épreuves mêmes ressemblent beaucoup à celles des boys anglais. L'insigne des scouts suisses est : « Sur fond flammé aux couleurs fédérales avec la croix au centre, une arbalète à la corde tendue, et la devise. »

* * *

Contrôle et enseignement. — L'art le plus cultivé à l'école primaire, nous dit M. Paul Bernard, dans le *Volume*, est vraisemblablement l'art de répondre aux examens. A chaque instant nous vérifions le savoir de

nos élèves, et il n'est pas jusqu'aux devoirs écrits qui n'aient pris tournure habituelle d'épreuves, de composition, d'exercices de contrôle. On jette brusquement les élèves dans les rédactions, les dictées ; on leur dit : « Faites ce problème, dessinez cet objet », — quitte à établir le dénombrement consciencieux de fautes que l'art consistait justement à prévenir. Le contrôle précède l'enseignement. Le contrôle est nécessaire, mais il ne doit pas se substituer à l'enseignement.

Était-ce enseigner l'orthographe, que dicter des textes absolument inconnus des élèves ? Mieux avertis, nous avons fait de l'orthographe l'objet d'études précises. La dictée de contrôle subsiste, mais à sa place, qui n'est plus la première, ne peut-on pas souhaiter qu'une révolution analogue vienne substituer l'enseignement rationnel à cette manie du contrôle intempestif ? Leur apprenons-nous, par de nombreux exercices appropriés, à voir, à observer, à réfléchir, à traduire leurs impressions avec clarté et sincérité, à grouper leurs idées suivant un plan concerté ? Trop souvent, nous leur demandons de produire du premier coup, sans entraînement préalable, des compositions que nous annotons à grand renfort d'encre rouge. L'élève produit des devoirs que le maître corrige sans conviction. C'est la méthode du petit bonheur. On oublie que l'art d'écrire doit s'apprendre et peut s'enseigner. Comme partout, les préparations sont indispensables. Mais au lieu d'enseigner, on contrôle. La composition, qui devrait être un terme d'aboutissement, est un point de départ.

Que dire de la résolution des problèmes d'arithmétique ? Entasser problèmes sur problèmes, fût-ce des problèmes-types, ce n'est pas nécessairement apprendre aux élèves à analyser des données, à étudier les rapports qu'elles soutiennent entre elles. L'esprit mathématique ne s'acquiert pas par un contrôle, mais par un enseignement suivi.

Les nouvelles méthodes de dessin font appel à la personnalité de l'enfant et constituent une gymnastique de l'intelligence autant que de la main. Mais ne sont-elles pas travesties, tout simplement en une méthode de non-intervention ? On a abandonné l'enfant à ses barbouillages, au lieu de guider de près, de diriger ses essais et rectifier ses erreurs. Il faut lui apprendre à voir, à observer, à rendre, d'où une progression, une coordination dans les exercices, des explications, des redressements, des corrections générales et individuelles, qui supposent un enseignement. »

* * *

Concentration. — D'un article de M. Paul Bernard, dans le *Volume* : ... « Une leçon substantielle, vivante, réussie, peut constituer un centre d'intérêt. Elle lance toute la classe dans un « courant d'idées » bien défini. Laissez-vous porter par le flot. Après une leçon de lecture expliquée, de morale ou d'histoire de France qui a fait impression, alors que l'esprit de l'élève est « préoccupé », utilisez ces idées apercevantes toutes fraîches et mordantes.

« Les leçons de grammaire, d'écriture, de dessin et la dictée, et, à la rencontre, la composition française, ne peuvent-elles pas se *concentrer* autour de quelques idées-mères, bien assimilées, qui vont proliférer aisément dans plusieurs directions ? Plus on réfléchit aux choses de l'école et plus on se persuade que l'aptitude à utiliser les ressources

que nous offrent à tout moment les élèves est, au fond, la qualité essentielle du bon instituteur. » M. Paul Bernard est le directeur de l'école normale de la Seine (Paris).

* * *

Punitions publiques. — On imagine quelquefois, quand on veut punir un enfant de quelques fautes, d'en faire un exemple public. C'est ainsi que se font les exécutions capitales. On amène le coupable au milieu de la classe, on raconte abondamment son crime, on en fait une pesante leçon de morale, et on annonce la peine à tout l'auditoire. On espère ainsi humilier le coupable et frapper d'épouvante l'esprit des autres qui reculeront d'horreur dans la seule pensée de commettre une faute analogue. Mais il ne faut jamais rien espérer en pédagogie ; il faut voir. L'enfant peut être vexé d'être ainsi l'objet de l'attention générale ; le plus souvent il rit et s'en glorifie. Et quant aux autres ? Il y a plusieurs cas. Ou bien ils sont tentés par suggestion de commettre la même faute ; ils en ont entendu le récit ; ils y ont trouvé de l'agrément ou du pittoresque. Ils sortent de la classe, ils en ont l'esprit rempli, beaucoup plus que de la peine qui n'est pas tombée sur eux et qui les laisse indifférents. Ou bien cette histoire ne les intéresse pas du tout ; le crime a lésé non pas eux, mais le maître ; c'est donc une affaire à débattre entre le maître et le criminel, et il est inutile de chercher à les y faire participer. Voyez-vous un plaideur qui vous entraînerait de force à la salle d'audience pour voir condamner le chemineau qui lui a volé une poule ? Il y a du vrai dans cette boutade de *L'Educateur moderne*. Et c'est ce qui fait que ces exécutions publiques, dont il ne faut pas être prodigue, ne produisent pas toujours, nous oserions presque dire rarement, leur effet, ou du moins l'effet salutaire qu'on en attendait.

* * *

Emulation. — *L'Educateur* nous apporte les conclusions suivantes d'une question traitée dans une conférence de district sur la manière d'exciter l'émulation en classe. On provoquera l'émulation : 1° par un enseignement intéressant, varié et par l'esprit d'à-propos ; 2° en maintenant les classes mixtes ; 3° en gagnant l'affection de ses élèves ; 4° en distribuant avec tact l'éloge et le blâme ; 5° en proportionnant l'effort aux capacités des élèves ; 6° en demandant aux parents de prêcher d'exemple et de s'intéresser aux études de leurs enfants.

Voici également les conclusions adoptées en réponse à cette question : Comment faire aimer et respecter davantage l'école par les parents et les enfants ? Pour la faire aimer, il faut : 1° Aimer nous-mêmes l'école et les enfants ; 2° la rendre vivante et attrayante ; 3° qu'elle soit confortable, agréable à l'œil et qu'on s'y sente en famille ; 4° créer des occasions de rapprochement entre le corps enseignant et les parents.

Pour la faire respecter, il faut : 1° Apporter beaucoup d'ordre dans l'organisation de l'école ; 2° respecter les enfants ; 3° donner l'exemple du respect de toute chose ; 4° parler de l'école toujours en termes respectueux et comme d'une institution belle, élevée et de première utilité ; 5° faire respecter la salle d'école et empêcher qu'elle serve à autre chose qu'à ce qui a trait à l'enseignement et à l'éducation.

* * *

Une leçon sur la monnaie. — Voici, dans le *Manuel général*, une leçon intéressante sur la monnaie et ses usages, que l'on peut répéter, lorsque le boursier communal a versé son trimestre. « Le maître a apporté sur le bureau une poignée de menue monnaie et une ou deux pièces d'or. Quelques élèves ont songé, la veille, à fouiller chez eux dans les vieux tiroirs; ils y ont découvert des centimes ternis, des pièces fausses, des « sous » étrangers, voire des pièces curieuses par leur antiquité, qu'ils ont apportées en classe. Examen, comparaison. Telle pièce ne somme pas, celle-ci n'a pas le cours légal, celle-là n'a pas le poids exigé... Premier résultat pratique : nos écoliers connaissant la valeur des pièces, ils savent distinguer les pièces fausses; ils ne seront pas les victimes des étourdis ou des escrocs...

« La leçon va se terminer par quelques exercices pratiques sur les achats et la manière de rendre la monnaie. Une balance, prêtée par l'épicier voisin, est installée sur le bureau; une terrine pleine de sable figure la marchandise. Un des élèves est épicier, un autre devient client. Le client s'approche : « Je désire 250 grammes de café et un demi-kilo de sucre. — Le café, c'est 5 fr. 60 le kilo, et le sucre 1 fr. 10 », répond le marchand. Attention ! il ne faut pas se tromper; il faut d'abord que l'épicier sache le prix de chaque denrée, et qu'il vende sa marchandise à un prix raisonnable; il faut ensuite qu'il pèse rapidement et exactement; il faut enfin qu'il calcule mentalement la somme due.

« L'acheteur calcule lui aussi, tout en observant l'épicier, la marchandise et les poids; il ne veut pas que son fournisseur le trompe !

« Et tous les yeux des écoliers brillent et les fronts se plissent, car tous comptent... « Vous me devez 1 fr. 90 », dit enfin l'épicier. Les visages s'éclairent : oui, c'est bien cela, le marchand ne s'est pas trompé ! Le client tend une pièce de 5 fr. ou une pièce d'or pour solder son achat. Le fournisseur la fait sonner, l'examine, puis rend la monnaie. Attention ! tous veillent : « 1 fr. 90 et 10 centimes font 2 fr., etc. »

Le premier cède sa place à d'autres : c'est un boucher ou un fermier, et la leçon continue, pleine d'entrain, pratique et féconde. »

E. DÉVAUD.

BIBLIOGRAPHIES

S'il est vrai de dire que le livre est un moyen de répandre une idée, il est vrai aussi de constater que, souvent, c'est un nouveau courant d'idées qui crée de nouvelles publications. La conception qu'on se fait actuellement de l'étude de la grammaire française dans l'enseignement primaire et dans les humanités a naturellement produit ses fruits en provoquant l'éclosion de nombreux manuels classiques appropriés à la nouvelle méthode. Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs une série d'ouvrages conçus dans ce nouvel esprit et qui ne sont pas simplement des recueils de lois abstraites et d'exercices insipides :